



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-101 du 4 décembre 2024

OBJET : Location de la galerie FRANCVAl – Revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 31</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 27 novembre 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, Mme JANIN, M. LANSADE, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, M. DARIU-PHILIPPI, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme TALLEC par M. FICHEUX, M. KERVRAN par M. CRUZILLAC, Mme CAZER par Mme COMTE, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT EXCUSÉS :</u> Mme LEMAITRE, Mme PERRON</p>
---	--

Mme TAUNAY est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-101 du 4 décembre 2024

OBJET : Location de la galerie FRANCVAL – Revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs de 4.45% arrondis à l'euro le plus proche à compter du 1^{er} janvier 2025 concernant les tarifs de location de la galerie FRANCVAL comme suit :

Rappel des tarifs 2024 :

Durée	Expo Arpajonnais	Expo Hors Arpajonnais	Boutique Ephémère Arpajonnais	Boutique Ephémère Hors Arpajonnais
1 semaine	324€	384€	400€	456€

Pour l'ensemble des projets portés par des associations ou en partenariat avec la ville, la mise à disposition est gratuite une fois par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU sa délibération n°2024-83 du 2 octobre 2024 portant sur la revalorisation des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU l'avis de la commission Sport, vie associative, centre socioculturel du 19 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de la galerie FRANCVAL avec prise à effet au 1^{er} janvier 2025, tels que présentés ci-dessous :

Type de prestation	Tarifs 2025
--------------------	-------------

GALERIE FRANCVAL

Durée 1 semaine

Exposition Arpajonnais	338€
Exposition hors Arpajonnais	401€
Boutique éphémère Arpajonnais	418€
Boutique éphémère hors Arpajonnais	476€
Caution	200€

PRECISE que la gratuité de la mise à disposition est effective dans les cas suivants :

- 1ère location pour une association arpajonnaise,
- Toutes les locations pour les associations d'anciens combattants et de devoir de mémoire,
- Toutes les locations des partenaires institutionnels suivants :
 - o Cœur Essonne Agglomération
 - o Etablissements scolaires

PRECISE que les recettes seront encaissées à l'article 752 du Budget Communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20241204-2024101-DE
Reçu le 13/12/2024